

Les objectifs pédagogiques :

L'objectif de la formation est de permettre aux participants de mieux connaître l'intercommunalité et de mieux comprendre des différentes relations entre la commune et son EPCI.

Le Programme :

Les fondamentaux de la coopération intercommunale

L'essor de l'intercommunalité

Aux origines de la communauté de communes ou d'agglomération
Intercommunalité de service / Intercommunalité de projet !
• Un projet de développement du territoire !

Les caractéristiques de la communauté

Un EPCI à fiscalité propre
• Un périmètre d'un seul tenant et sans enclave !
• Des strates démographiques définies !

Les organes de la communauté

L'exécutif de la communauté
• Le président de l'EPCI
• Les vice-présidents et le bureau
L'assemblée délibérante
• Le conseil communautaire

Les compétences de la communauté de communes ou d'agglomération

Vers un renforcement des compétences des communautés ?

Les catégories de compétences
• Les compétences obligatoires
• Les compétences facultatives
• Autres points abordés : Les compétences optionnelles

L'exercice des compétences

- Exercice à titre exclusif !
- Exercice à titre partagé !
 - La notion d'intérêt communautaire
 - La détermination de l'intérêt communautaire

Les conséquences du transfert de compétences, sur les personnels communaux, sur les biens.

Les relations entre la commune et la communauté de communes

La gouvernance de l'intercommunalité
Analyse des pratiques

Les défis à relever

Éléments de vigilance
Tenir compte des équilibres
• Le rôle du représentant de la commune au sein de la communauté de communes ou d'agglomération
• Une culture du compromis
Installer la confiance
• Une recherche de liens permanents avec les communes
• Associer les élus municipaux
• Autres points abordés
• Pacte de gouvernance
• Conférence des maires

Le retrait d'une commune d'un EPCI

La procédure
Les effets

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



Valérie AREKIAN, Docteur en droit public, intervient sur les formations d'élus depuis 2008. Spécialisée en droit des collectivités territoriales, elle travaille particulièrement sur des thèmes comme la gestion des cimetières, la police de l'environnement, les communes et la sécurité, l'intercommunalité, la laïcité, le statut de l' élu, l' élu local et le risque pénal, le pouvoir de police municipal... Elle est également chargée d'enseignement à la Faculté de Droit de Lille (LILLE II).

Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation remis par l'intervenant.
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus.

Les résultats attendus :

Des quiz, des tests sont utilisés pour mesurer le niveau des apprenants.
Des mises en situation permettront d'expérimenter les outils proposés.

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Valérie AREKIAN

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis
Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)